



Éducation à la défense

Mise en œuvre des actions pédagogiques

À destination des lycées professionnels

LE CHEF D'ŒUVRE ET L'ÉDUCATION À LA DÉFENSE

L'éducation à la défense est transversale et concerne toutes les disciplines. Elle est un vecteur des valeurs de la République.

En lycée professionnel, celle-ci peut être mobilisée grâce au Chef-d'œuvre et plus largement par la concrétisation d'un projet construit au moyen des savoirs et des compétences des matières professionnelles et générales. En effet, le caractère pluridisciplinaire et la démarche de projet associée permettent d'aborder une grande variété de thèmes liés à l'éducation à la défense.

Focus – Les motos de la Gendarmerie comme Chef-d'œuvre

À l'occasion d'une période de formation en entreprise auprès du Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG) de Melun, les élèves de baccalauréat professionnel « Maintenance de véhicules » du lycée Gustave-Eiffel à Varennes-sur-Seine ont saisi l'occasion de restaurer de A à Z deux motos emblématiques dans le cadre de leur Chef-d'œuvre.



(Source : lycée professionnel Gustave Eiffel)

Focus – Un kiosque de sous-marin au lycée

En collaboration avec le centre de transmissions de la Marine nationale, les élèves de terminale des baccalauréats « Chaudronnerie industrielle » et « Métiers de l'électricité et de ses environnements » du lycée Gustave-Eiffel ont réalisé comme Chef-d'œuvre la maquette d'un sous-marin.



(Source : lycée professionnel Gustave Eiffel)

D'autres établissements scolaire s'inscrivent dans cette même démarche, par exemple :

- Le lycée professionnel Luxembourg de Vesoul où les élèves de baccalauréat professionnel « Chaudronnerie industrielle », classe défense, ont réalisé une stèle commémorative ;
- Le lycée des métiers du bâtiment Sillac d'Angoulême où les élèves de la classe de défense, conventionnée avec le 1^{er} RIMa d'Angoulême, ont réalisé plusieurs Chefs-d'œuvre en fonction de leur section professionnelle (« technicien géomètre-topographe », « menuiserie bois », « aluminium-verre ») ;

Les classes de défense et sécurité globales (CDSG) et les ateliers de défense en lycée professionnel peuvent être particulièrement mobilisés par ce type de Chef-d'œuvre.

Le Chef d'œuvre comme outil de diffusion de l'éducation à la défense

La réalisation d'un Chef-d'œuvre en lien avec le monde de la défense et de la sécurité permet de mieux connaître ses spécificités, ses domaines de compétences. Cette démarche pédagogique facilite la découverte :

- **Des métiers au sein du ministère des armées**, de la connaissance de leur histoire, des aspects technologiques, des finalités d'usage, etc. ;
- Du travail à propos des conflits contemporains, **liés au patrimoine** :
 - **de pierre**, par les installations militaires permanentes (fort, lignes de défense...) et temporaires (tranchée, abri, quai de débarquement, etc.), les lieux de rétention, d'internement, de concentration et d'extermination en temps de guerre ;

- **funéraire et paysager** avec les nécropoles nationales, les carrés militaires, les cryptes militaires, etc. ;
- **commémoratif**, par les monuments aux morts, les hauts lieux de la mémoire nationale, les monuments, stèles et mémoriaux commémoratifs locaux ou nationaux ;
- **fonctionnel**, avec les noms donnés aux espaces (rues, places, squares, etc.) et bâtiments (écoles, médiathèques, casernes, etc.) ;
- **artistique**, à travers le cinéma, la littérature, la musique, les arts plastiques, les arts de la scène, les arts numériques ;
- **muséal et de collection** (publique et privée) ;
- **familial**, par la conservation et la transmission de biens, d'objets, de souvenirs.

La convention de partenariat sur **la valorisation du patrimoine aéronautique**, signée en novembre 2023, se prête particulièrement au développement de projets dans la voie professionnelle, du Chef-d'œuvre.

Chacune de ces possibilités constitue autant d'objets, de sujets à partir desquels un Chef-d'œuvre peut être envisagé.

Appréhender les enjeux de défense et de sécurité dans le cadre de son exercice professionnel

Chaque secteur d'activité lié à la défense correspond aux spécialités de baccalauréat professionnel. On peut citer par exemple :

- **l'industrie de défense**, industrie stratégique, vecteur de la souveraineté nationale. Le rôle de la Direction générale de l'armement (DGA) de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) est central aux côtés du maintien en condition opérationnelle (de premier niveau dans les unités, au sein des régiments du matériel, dans les services spécialisés-service de soutien de la flotte (SSF), le service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), le service industriel de l'aéronautique (SIAé) ; le service d'infrastructure de la défense, service de l'énergie opérationnelle ;
- **la cybersécurité et le numérique** par la protection des données professionnelles et personnelles à travers les systèmes d'information et de communication de premier niveau dans les unités, au sein d'unités spécialisées, régiments de transmission, détachements avancés de transmission ; dans les directions spécialisées (direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information, etc.) ;
- **les métiers de la sécurité** au service des institutions et de la population ;
- **les métiers de l'administration**, transversal avec les points ci-dessus, les fonctions mutualisées d'administration générale et de soutien commun aux forces, opérées par les groupements de soutien des bases de défense (GDSdD) sous l'autorité du service du commissariat des armées (ressources humaines, habillement, restauration, carburant, hôtellerie, santé, SIC, infrastructures,) ; communication/audiovisuel (DICOd, ECPAD, SIRPA... ;
- **les métiers de la santé** (hôpitaux militaires...).

C'est l'occasion de mettre en lien l'environnement professionnel avec les enjeux de défense et de sécurité :

- dimension géostratégique et géopolitique de certaines productions et savoir-faire industriels et technologiques ;
- importance stratégique de la protection des inventions (brevets) avec la protection des savoir-faire ;
- Connaissance des risques professionnels attachés à l'exercice du métier, à la protection des personnes.

Ce sont donc autant d'opportunités pour créer des **classes de défense**. Ce dispositif privilégie une pédagogie de projet qui laisse une large place à l'initiative et à la responsabilisation des élèves. Par sa nature pluridisciplinaire, les classes de défense sont propices dans la voie professionnelle à servir de support à la réalisation d'un « Chef-d'œuvre ». Le partenariat d'une unité militaire avec la classe de défense doit être mis à profit pour développer des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), au bénéfice de la formation des élèves de CAP et de baccalauréat professionnel.

C'est également l'occasion enrichir les parcours éducatifs des élèves :

- [parcours Citoyen](#) ;
- [parcours d'éducation aux arts et à la culture](#) ;
- [parcours éducatif de santé](#) ;
- [parcours Avenir](#).

Planning

Le travail de prospection, dans la perspective de la réalisation d'un Chef-d'œuvre doit concerner les financements et les partenaires, en anticipant les demandes. Le trinôme éducation-défense-association régionale de l'IHEDN et les corps d'inspection pourront apporter leur expertise tout au long de cette étape.

Un **rétro-planning** mettant en lien les interventions des partenaires, les compétences liées à l'enseignement de la défense, les compétences professionnelles et les compétences associées doit être mis en place au plus tôt.

Suivi et évaluation du projet

- Prévoir des **réunions régulières** avec le partenaire pour faire le point sur l'avancée du projet et les points de difficultés qui apparaissent ;
- **Expliciter régulièrement les attendus** en lien avec l'enseignement de la défense ;
- **Solliciter les partenaires pour participer au jury** de l'oral de Chef-d'œuvre.

Points d'attention

- **Réaliser la coordination** entre les différents intervenants ;
- Le travail partenarial avec l'armée répond à **des contraintes juridiques spécifiques** qui demandent un travail d'éclaircissement très en amont du projet. Certains sites que pourraient

être amené à visiter les élèves ne sont ouverts qu'aux élèves de nationalité française avec un casier judiciaire vierge ;

- Il est important de mesurer **l'impact potentiel pour la communauté scolaire** d'un travail autour de certains événements. Pour un Chef-d'œuvre qui commémore la disparition de militaires en opération, il importe de s'assurer qu'un élève n'est pas parent d'un disparu, n'a pas perdu un proche dans des conditions accidentelles récemment.

Mise en œuvre

L'éducation à la défense peut se faire par les entrées suivantes :

- **Les disciplines au travers de** l'enseignement professionnel, l'histoire et l'EMC, mais aussi par la géographie, les lettres, etc.
- **La co-intervention, accompagnement personnalisé, période de formation en milieu professionnel...**

Plusieurs points sont à définir :

- **La contractualisation entre l'établissement et le/les partenaires** est importante pour définir les attentes et les engagements de chacun. Une convention pose les objectifs, les moyens mis à disposition par chacune des parties et établit les modalités de valorisation ou de communication acceptées. C'est un justificatif nécessaire en cas de facturation pour un objet ou une œuvre.
- **Les financements** peuvent être différents et complémentaires en fonction de la nature du projet. Il est possible de solliciter des associations, des fondations, des établissements publics :
 - Le ministère des armées à travers la Direction de la mémoire, de la culture et des archives ;
 - La direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) ;
 - La commission d'aide aux projets pédagogiques exceptionnels (Ministère des armées, Fédération nationale André Maginot, Union des Blessés de la face et de la Tête) ;
 - L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaC-VG) ;
 - La Fédération nationale André Maginot (FNAM) ;
 - Le Souvenir Français ;
 - La Fondation du patrimoine ;
 - Le mécénat d'entreprise (CARAC, France mutualiste...)
- **La mobilisation des membres de la communauté éducative.** Outre les enseignants, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) peut apporter son expertise sur la question des partenariats. Le **professeur documentaliste** est important sur le travail de recherche documentaire. Les **parents et les entreprises partenaires** sont des relais utiles.
- **La communication.** Du fait de la dimension citoyenne de l'éducation à la défense, le **conseiller principal d'éducation** est un vecteur de communication à ne pas négliger. Le **CVL** peut aussi s'engager sur la communication à destination des lycéens.

- Des articles dans la **presse locale** aux moments clés du Chef-d'œuvre peuvent attirer l'attention de partenaires potentiels, d'associations intéressés au sujet défense ;
- Organiser **une visite de l'établissement pour les partenaires** permet une mise en confiance de ceux-ci et fluidifie les relations pour le déroulement du projet.

La démarche de Chef-d'œuvre prévoit une **phase de restitution** qui est un vrai moment de valorisation.

- Il est important de définir dès le démarrage du projet les modalités de **valorisation du Chef-d'œuvre par le partenaire** en organisant une cérémonie, en exposant le Chef-d'œuvre lors d'un salon, etc.
- Les partenaires peuvent accompagner les élèves pour la valorisation du Chef-d'œuvre dans **l'explicitation des compétences** mises en œuvre, en lien avec la citoyenneté et l'éducation à la défense. Cela peut donner lieu à l'organisation d'entretiens d'embauche, à un travail autour du CV de l'élève, etc.
- Le Chef-d'œuvre peut être présenté lors de **concours** :
 - Le concours de Chefs-d'œuvre de la fondation Colbert est un concours national organisé par la fondation Colbert/Institut de France qui récompense les élèves au niveau des régions académiques puis national sur la base des valeurs de la fondation Colbert.
 - Concours de Chefs-d'œuvre locaux. Par exemple, le prix du Chef-d'œuvre La Dépêche/AMOPA en Occitanie.

Focus sur les Chefs d'œuvre de la République

Le gouvernement a lancé, à la rentrée 2021, l'opération nationale *Les Chefs-d'œuvre de la République*, ouverte à tous les lycées et à leurs partenaires institutionnels.

Son ambition est triple :

- illustrer l'excellence de l'exigence professionnelle ;
- valoriser une nouvelle génération de talents ;
- permettre aux jeunes citoyens de contribuer à l'enrichissement du patrimoine de leurs institutions.

Chaque institution qui le souhaite (mairie, musée, théâtre, administration, conseil départemental ou régional, chambre consulaire, armées) peut commander un Chef-d'œuvre lié aux métiers d'art ou industriels, et à l'ensemble des métiers du tertiaire, des services et du secteur sanitaire et social.

Ces Chefs-d'œuvre de la République permettront aux élèves de découvrir l'histoire, le patrimoine et les missions d'une institution, en y laissant leur empreinte. Les équipes pédagogiques peuvent y présenter *a posteriori* un projet conduit et ainsi le valoriser, le donner en exemple pour d'autres classes.

Il apparaît ainsi important de développer les contacts avec les différentes institutions et les collectivités territoriales pour promouvoir ces projets en lien avec la République. La restauration de monuments aux morts, l'organisation de cérémonies peuvent en être des exemples.

Ressources

Sur éducol

- [Les entrées défense dans les programmes scolaires ;](#)
- [La réalisation du Chef-d'œuvre ;](#)
- [Éducation à la défense ;](#)
- [Correspondants nationaux et académiques pour l'éducation à la défense et partenaires institutionnels ;](#)
- [Les ressources pédagogiques des partenaires pour l'éducation à la défense ;](#)
- [Les ressources en histoire géographie ;](#)
- [Les ressources en EMC.](#)

Ressources académiques :

- Des ressources en ligne pour enseigner la Défense sur le [site de l'académie de Rennes](#)
- [Kit Chef-d'œuvre](#) sur le site voie professionnelle de l'académie de Grenoble.